



COMMUNE DE TOURRETTES – 83440

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration portant sur le secteur de l'Hubac des Colles – zone 1AU

Par arrêté n° 2019.001 du 5 avril 2019, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique complémentaire du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration sur la commune de Tourrettes, d'une durée de quinze jours consécutifs du 6 mai 2019 au 21 mai 2019 inclus, portant sur le secteur de l'Hubac des Colles – zone 1AU.

A cet effet, M. René LEESTMANS, domicilié : 2839 Avenue de Grasse - 83300 DRAGUIGNAN, exerçant la profession de Général en 2ème Section, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Toulon le 27 mars 2019.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes souhaitant faire des observations écrites ou orales en mairie de Tourrettes (place de la Mairie, 83440 TOURRETTES), les jours suivants :

- Lundi 6 mai 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 15 mai 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 21 mai 2019 de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Tourrettes, Place de la Mairie – 83440 TOURRETTES.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en Mairie de TOURRETTES du 6 mai 2019 au 21 mai 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- ainsi que le samedi matin de 10h00 à 12h00,

sur support papier et sur un poste informatique accessible au public aux jours et heures indiqués ci-avant.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-tourrettes-83.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet
- ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse de la mairie, Place de la Mairie – 83440 TOURRETTES,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@mairie-tourrettes-83.fr (mentionner expressément dans l'objet : Observations Enquête publique complémentaire - Elaboration du PLU).

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site internet <http://www.mairie-tourrettes-83.fr/>.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal sera compétent pour décider de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire,
Camille BOUGE